

COMMUNE DE TANINGES - PRESENTATION DU PROJET DE PRELEVEMENT DANS LE TORRENT DE BOUTIGNY



Le constat AEP côté Praz de Lys

Les besoins AEP

- Volume d'eau annuel distribué : 56 000m³ dont 12 000m³ aux vacances de février
- Pic de la demande depuis les réservoirs en hiver : 800m³/j (vacances de février)
- Pic de la demande depuis les réservoirs en été : 400m³/j (vacances d'août)

Les ressources disponibles

| | Débit d'étiage hivernal moyen | Débit d'étiage hivernal sévère | Débit d'étiage estival sévère |
|-----------------|--|--|--|
| Pontet | 480 m ³ /j (5.5 l/s) | 192 m ³ /j (2.2 l/s) | 312 m ³ /j (3.6 l/s) |
| Henrioud | 50 m ³ /j (0.6 l/s) | 36 m ³ /j (0.4 l/s) | 48 m ³ /j (0.5 l/s) |
| Roy | 290 m ³ /j (3.3 l/s) | 216 m ³ /j (2.5 l/s) | 86 m ³ /j (1.0 l/s) |
| TOTAL | 820 m³/j (9.4 l/s) | 444 m³/j (5.1 l/s) | 446 m³/j (5.1 l/s) |



=> On constat un déséquilibre ressources disponibles/besoins en période d'étiage hivernal et aussi estival (Cf été 2022)

Le constat AEP côté Sommand

Les besoins

- Pic de la demande depuis les réservoirs en hiver : 200m³/j (vacances de février)
- Pic de la demande depuis les réservoirs en été : sans objet

Les ressources disponibles

| | Débit d'étiage hivernal moyen | Débit d'étiage hivernal sévère | Débit d'étiage estival sévère |
|----------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| Encrenaz | 120 m ³ /j (1,4 l/s) | 90 m ³ /j (1,05 l/s) | |
| Ramaz | 150 m ³ /j (1,75 l/s) | 100 m ³ /j (1,16 l/s) | |
| TOTAL | 270 m ³ /j (3,15 l/s) | 190 m ³ /j (2.21 l/s) | |

=> *On constate une situation juste à l'équilibre ressources disponibles/besoins en période d'étiage*

Le constat pour la neige de culture

Les besoins

35ha de pistes à sécuriser sur l'installation actuelle à raison de 2000/2500m³ d'eau /ha, soit à minima, un volume annuel de 70 000m³ de besoins

Les ressources disponibles

Retenue de la Ramaz (mise en service en 2016, pour un usage exclusif neige de culture) d'un volume utile limité à 40 000 m³ (5 à 6 000 m³ de réserve en fond de lac), dont le remplissage est assuré au printemps

=> On constate un déficit minimal de 30 000m³ d'eau entre les besoins et la ressource disponible



Retenue de la Ramaz

L'approche de la gestion de l'eau sur le plateau Praz de Lys Sommand – Les solutions envisagées

Les acteurs locaux locaux fédérés autour de la problématique de la gestion de l'eau

- La commune de Taninges
- La commune de Mieussy
- La SPL La Ramaz (exploitant du domaine skiable)

=> Elaboration d'un schéma directeur partagé (2020 - 2022), établi en concertation avec la DDT

Le schéma directeur

Les hypothèses de travail pour répondre aux besoins

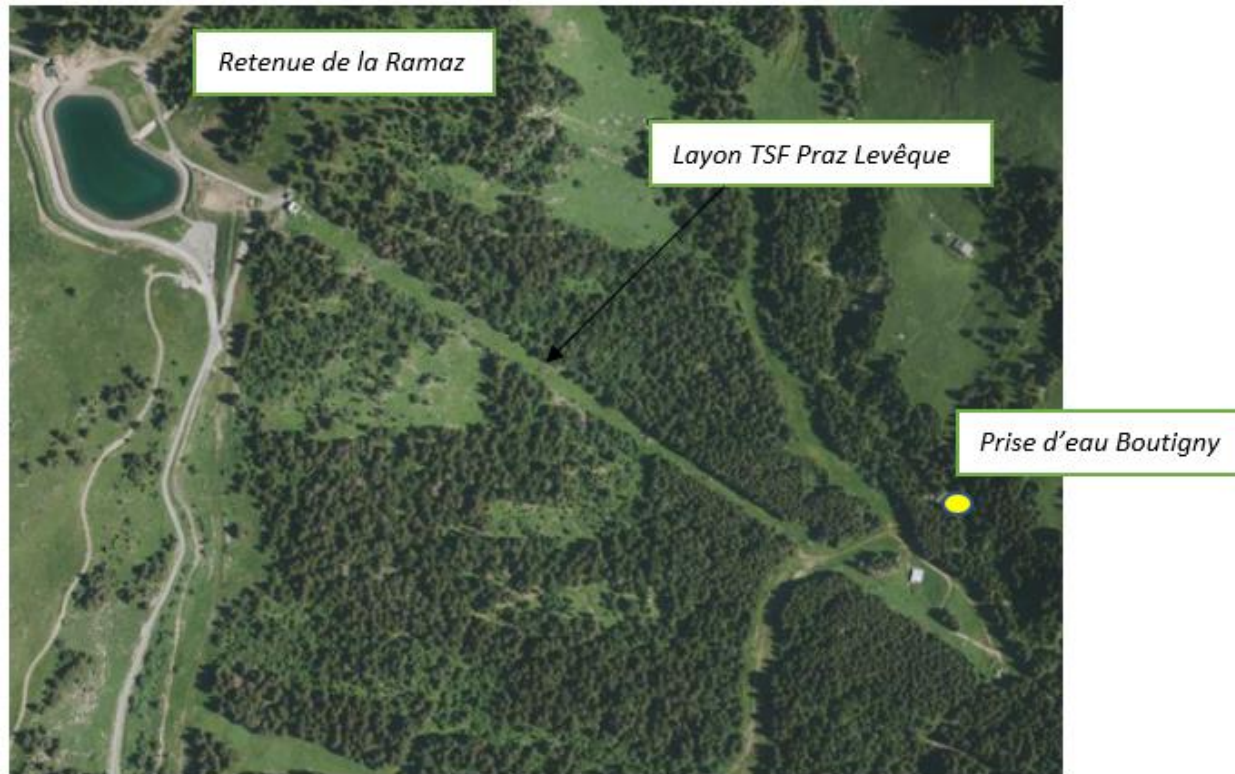
1. La source de la gare de Veran
2. Le lac de Roy
3. Nouvelle retenue (mixte AEP/neige de culture)
4. Le prélèvement dans le torrent de Boutigny

Les objectifs de la collectivité fixés dans le schéma directeur

- Mettre en œuvre un dispositif permettant de répondre à la fois aux besoins AEP et neige de culture
- Préserver et sanctuariser le lac naturel de Roy par l'absence de tout projet de prélèvement de la ressource ou d'aménagement de ses berges
- S'affranchir, à court/moyen terme (10-15 ans), de tout nouvel ouvrage de stockage de la ressource (éviter la destruction d'espaces naturels sur le plateau, notamment pour la préservation des zones humides)
- Proposer des mesures compensatoire efficaces (en premier lieu, de par sa conception, une réversibilité totale du dispositif envisagé)
- Préserver le capacités financières des collectivités

=> Les investigations ont montré que seul le prélèvement dans le torrent de Boutigny répond aux objectifs environnementaux et économiques des collectivités : demande d'autorisation environnementale déposée en juin 2023

Le prélèvement dans le torrent de Boutigny



Torrent de Boutigny - Localisation du site pressenti pour la prise d'eau

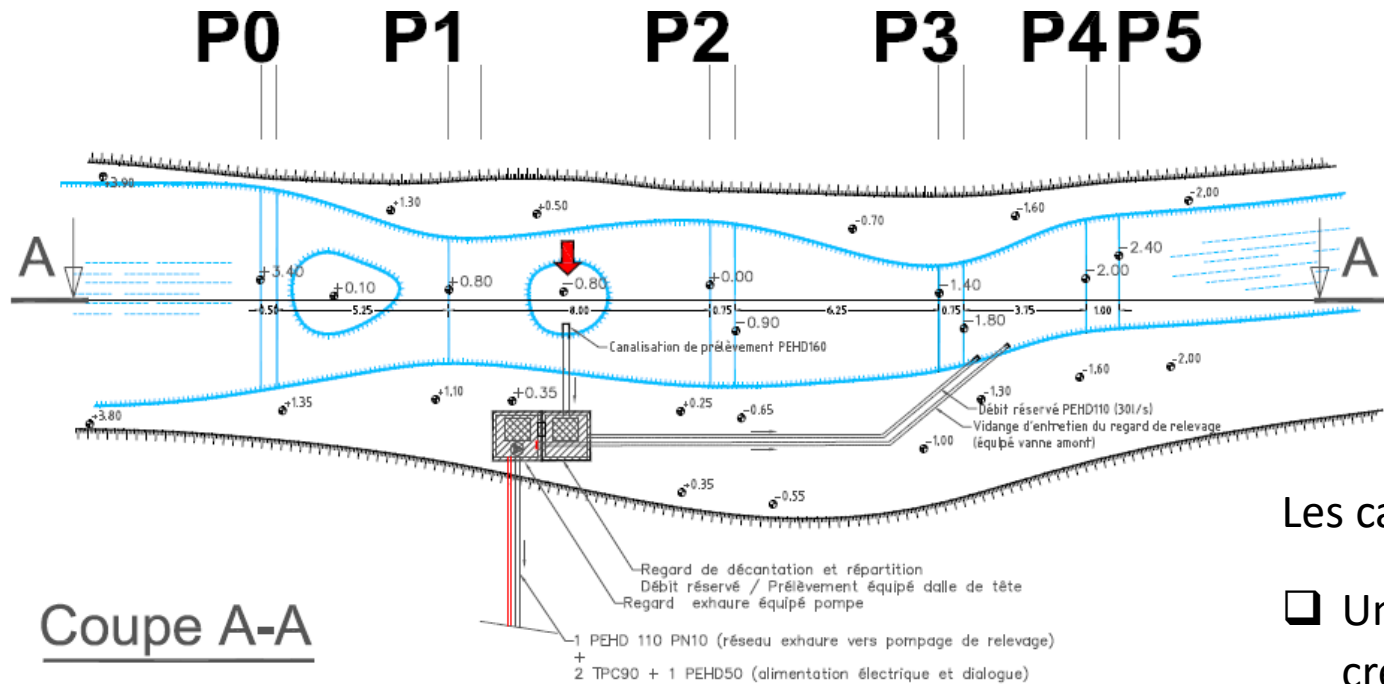


Torrent de Boutigny - Site pressenti pour la prise d'eau

Les caractéristiques du prélèvement (Débit réservé 40l/s pour les 2 périodes considérées) :

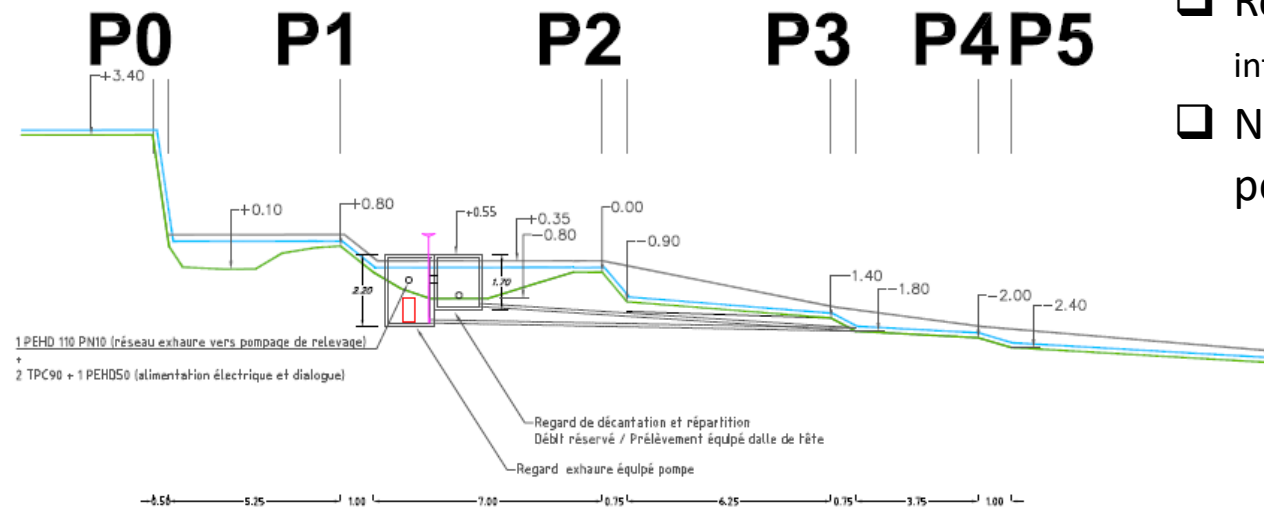
- En période hivernale (mi décembre/fin février) : 30 000m³, tous besoins confondus, pour un débit de prélèvement maximal de 10l/s
- En période estivale (mi juillet/fin août) : 5 000m³, pour un débit de prélèvement maximal de 2l/s

Le prélèvement dans le torrent de Boutigny – La prise d'eau

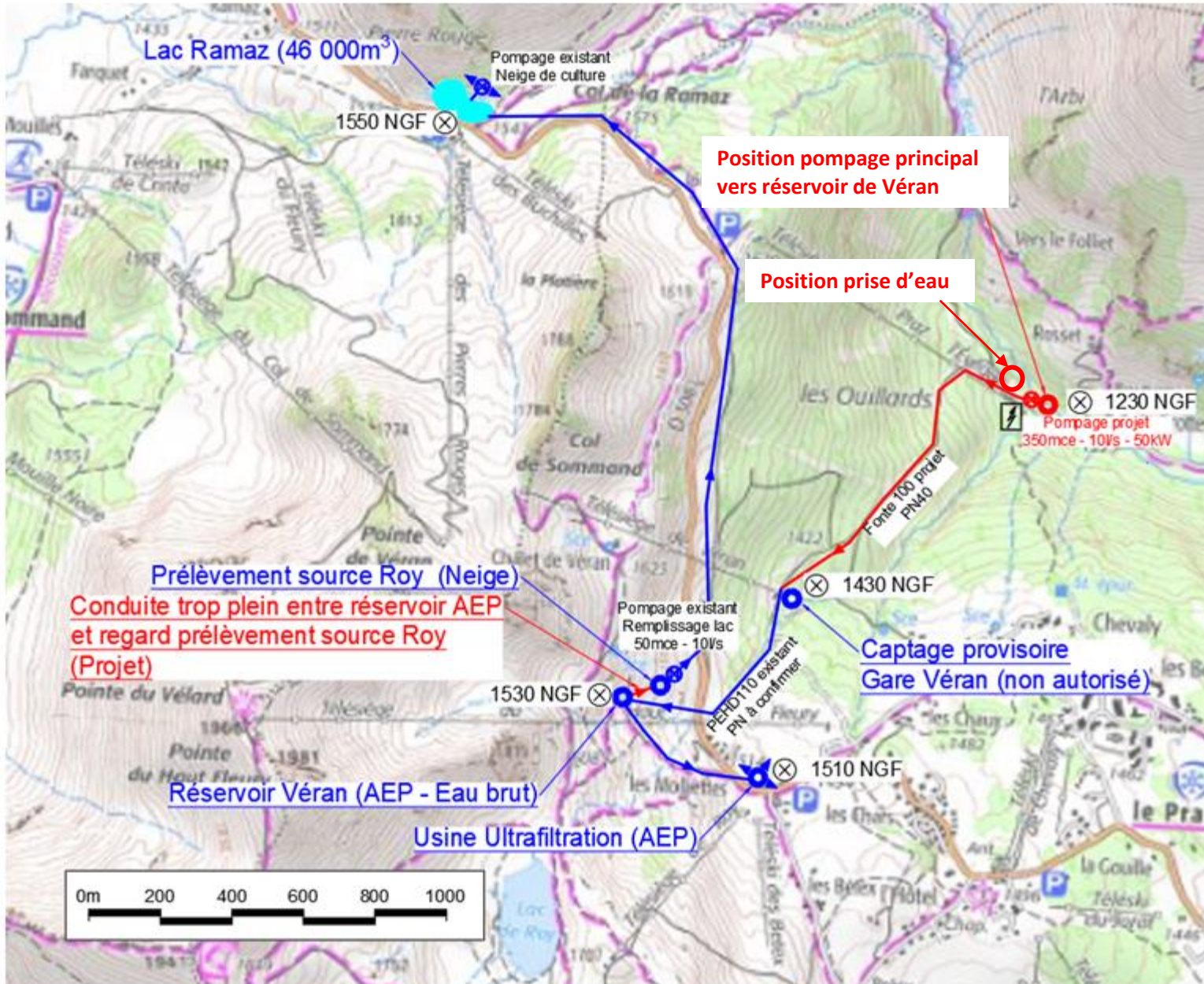


Les caractéristiques du prélèvement :

- Un fonctionnement mécanique simple, sans création de seuil
- Restitution mécanique du débit réservé (sans intervention) - Pas de possibilité de création d'assec
- Neutralisation mécanique de la prise d'eau hors période de fonctionnement



Le schéma technique global – Prélèvement torrent de Boutigny



Les caractéristiques de l'installation:

- Une valorisation des équipements existants (AEP/neige de culture)
- Evitement des zones humides pour le tracé des canalisations
- Une enveloppe de travaux maîtrisée

Estimations prévisionnelles des travaux

Les estimations prévisionnelles de travaux (valeur juin 23) sommaire de l'opération est la suivante :

| Désignation des postes | Montants en € HT | Observations |
|---|-------------------|---|
| Etudes complémentaires environnementales – Rédaction/suivi du dossier d'autorisation | 25 000,00 | Dossier d'autorisation rédigé sur la base des inventaires réalisés |
| Maîtrise d'œuvre (bâtiment/équipement local/réseaux) et missions annexes Maître d'Ouvrage | 40 000,00 | |
| Bâtiment pour pompage Praz Lévêque– 20m ² | 60 000,00 | Y compris terrassements – Dimensionnement à valider avec l'exploitant |
| Viabilisation des accès | 20 000,00 | |
| Prise d'eau - Pompe de gavage | 45 000,00 | |
| Equipement local (pompes, tuyautage, instrumentation) | 60 000,00 | |
| Adaptation à l'installation existante | 40 000,00 | Regard de sectionnement/distribution, mise à jour supervision |
| Alimentation électrique | 15 000,00 | A confirmer (puissance disponible actuelle limitée à 42kVA) |
| Canalisation prise d'eau/G1 TSF Veran | 155 000,00 | 1300m de réseau – Raccordement réseau existant |
| Compensations environnementales | 25 000,00 | A confirmer |
| TOTAL | 485 000,00 | |

Praz de Lys

| Désignation des postes | Montants en € HT | Observations |
|--|-------------------|--|
| Etudes complémentaires environnementales – Rédaction/suivi du dossier d'autorisation | 15 000,00 | Dossier d'autorisation rédigé sur la base des inventaires déjà réalisés en 2011 pour l'autorisation provisoire |
| Maîtrise d'œuvre | 15 000,00 | |
| Curage/évacuation des sédiments | 80 000,00 | Enjeu fort autour du traitement des sédiments |
| Confortement de la digue/déversoir | 55 000,00 | Y compris la vanne de sectionnement |
| Compensations environnementales | 5 000,00 | A confirmer |
| Compensations Fédération de pêche | 5 000,00 | A confirmer |
| TOTAL | 175 000,00 | |

Sommand (pour mémoire)